



pour tous, toute la vie, partout

## **Vous êtes une famille,**

Vous devez faire face à une maladie, une hospitalisation, un accident, une grossesse, une naissance, la maladie d'un enfant.

## **Vous êtes une personne âgée ou handicapée**

Vous avez besoin d'être assisté pendant votre toilette, pour vous lever, vous coucher

Vous avez besoin d'aide pour l'entretien de votre logement, le ménage, la préparation de vos repas

Vous sortez d'hôpital et vous avez besoin d'une présence pour les repas ou les courses

**NOS PROFESSIONNELS VOUS AIDERONT A PREPARER LES REPAS, FAIRE DU MENAGE OU DU REPASSAGE, S'OCCUPER DE VOS ENFANTS, QU'ILS SOIENT BEBES OU UN PEU PLUS GRANDS.**

**ILS ASSURERONT A VOS COTES LES ACTES ESSENTIELS (AIDE A LA TOILETTE, HABILLAGE, AIDE AU LEVER ET AU COUCHER).**

**ADM**  
la référence du service à la personne  
en Indre et Loire

CDD, CDI, jobs d'étudiant  
Temps plein, temps partiel

**L'ADM recrute**  
des aides à domicile

Envie d'aider  
les autres ?  
VENEZ NOUS  
REJOINDRE !

L'ADM vous proposera une  
formation **Découverte du  
Métier d'Aide à Domicile**

**A l'ADM Pays de Racan**  
Permanences les mercredis de  
14h à 16h  
9 rue du 11 Novembre  
NEUVY LE ROI  
Tel : 06.76.23.69.03

Devenez acteur  
du maintien à  
domicile

Renseignements sur [www.fede37.admr.org](http://www.fede37.admr.org)

180322-ADM 25 Illustration © Joy Light Festival - Ne pas jeter sur la voie publique

\* Si vous êtes intéressé par les métiers de l'aide à domicile des dispositifs de formation à l'emploi vous sont proposés. Les professionnels d'intervention doivent disposer d'un véhicule.

**Pour joindre l'association ADMR de Pays de Racan**

**Un seul numéro de téléphone : 06 76 23 69 03**

**Notre association est agréée « Services à la personne » et permet des prises en charge financières des caisses de retraite, de la CAF, du Conseil Départemental (APA, PCH), de certaines mutuelles**

Nous vous rencontrerons et vous conseillerons sur les prises en charge possibles et nous vous aiderons à constituer votre dossier.

Vous pourrez bénéficier d'avantages fiscaux à hauteur de 50% des sommes versées.